

"INSTITUT FRANCAIS DE LA MER"
("I.F.M.")

BILAN ET PERSPECTIVES
DE L'OUTRE-MER FRANÇAIS

par

La commission de l' "I.F.M." :
"La vocation océanique de la France et les D.O.M.-T.O.M."
présidée par le Contre-Amiral (2ème section) Olivier SEVAISTRE

et

Alain AUGER
Géographe à l'O.R.S.T.O.M.
Rapporteur

28 Août 1987
O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 23779
Cote : B

Paris, avril 1986

B23779 M

BILAN ET PERSPECTIVES DE L'OUTRE-MER FRANCAIS

La France est une puissance à responsabilités mondiales, même si elle ne peut se comparer démographiquement, économiquement et militairement aux Etats-Unis ou à l'U.R.S.S.

Elle doit ce statut privilégié dans le concert des états indépendants à trois paramètres :

- à son troisième rang mondial dans les domaines nucléaire militaire d'une part, spatial d'autre part, ainsi qu'à ses moyens d'intervention à l'extérieur ;
- à ses prolongements ultra-marins qui lui permettent :
 - . d'être présente dans tous les océans du globe et de contrôler, avec ses alliés, certaines routes maritimes vitales, pour l'Occident en général et pour elle en particulier ;
 - . de disposer des centres d'expérimentations nucléaires nécessaires à sa force de dissuasion et du champ de tir d'engins spatiaux indispensable pour participer à l'exploitation de l'espace ;
 - . de bénéficier, grâce au nouveau droit de la mer, de la 3ème "zone économique exclusive" du monde derrière les Etats-Unis et presque à égalité avec la Grande-Bretagne et de pouvoir ainsi participer au tout premier rang, à l'exploitation des richesses océaniques ;
- enfin, à la francophonie qui rassemble culturellement sur tous les continents des populations indépendantes ou autonomes avec lesquelles elle coopère, gagnant ainsi en influence politique ce qu'elle a perdu en souveraineté du fait des vicissitudes de l'histoire et de la décolonisation.

Les lignes qui suivent ont un double but :

- dresser le bilan de ce que l'outre-mer, malgré ses problèmes, apporte à la France, tout en ayant conscience qu'un tel bilan est financièrement inquantifiable ;
- essayer d'appréhender les perspectives d'avenir de cet outre-mer, en proposant des solutions aux problèmes rencontrés, afin que cet avenir puisse demeurer français, pour le plus grand bien des populations métropolitaine et ultra-marine.

LE BILAN

L'outre-mer français se caractérise par une diversité historique, géographique, démographique, ethnique, juridique, monétaire et économique, par l'attitude politique "légaliste" de la majorité des différentes communautés, par des problèmes sociaux parfois aigus et par l'importance géopolitique et géostratégique qu'il représente pour la France.

Diversité historique

La souveraineté que la France exerce sur ses actuelles îles et terres d'outre-mer est le résultat de son action extérieure au cours des siècles passés (de 1604 à 1931).

- XVIIème siècle :

- . Saint-Pierre et Miquelon, la Guyane (1604),
- . La Guadeloupe et ses dépendances immédiates -La Désirade, Marie-Galante et Les Saintes -, La Martinique (1635),
- . La Réunion -ex Bourbon- (1638),
- . Saint-Barthélémy et la moitié de Saint-Martin (1648);

- XVIIIème siècle :

- . Tromelin (1761),
- . Crozet et Kerguelen(1772 : 1ère annexion);

- XIXème siècle :

- . Terre Adélie (1840 : 1ère annexion),
- . Mayotte (1841),
- . Marquises (1842),
- . Tahiti et îles du Vent, Tuamotu et Tubuaï (1843),
- . Amsterdam, Saint-Paul (1843 : 1ère annexion),
- . Gambier (1844),
- . Nouvelle-Calédonie et dépendances (1853),
- . Clipperton -ex île de la Passion- (1858),
- . Rappa (1867),
- . Saint-Barthélémy (1877 : rachat),
- . Wallis et Futuna (1886-87),
- . îles Sous-le-Vent (1887),
- . Amsterdam, Saint-Paul (1892 : 2ème annexion),
- . Glorieuses (1892),
- . Kerguelen (1893 : 2ème annexion),
- . Juan de Nova, Bassas da India et Europa (1897);

- XXème siècle :

- . Crozet et Terre Adélie (1924 : 2ème annexion),
- . Clipperton (1931 : sentence arbitrale du Roi d'Italie).

L'outre-mer français est un peu plus vaste que la France métropolitaine (voir tableau 1).

L'essentiel est constitué de terres continentales : Terre Adélie et Guyane. Tout le reste (37.000 km²) appartient au monde insulaire et se disperse dans les deux hémisphères et dans les trois grands océans Atlantique, Indien et Pacifique en de très nombreuses îles allant du km² à 18.000 km² (Nouvelle-Calédonie).

Cet ensemble continental et insulaire se répartit en trois zones (voir planisphère) :

- la zone américaine, sur la façade atlantique insulaire ou continentale du Nouveau Monde s'étire de 47° à 2° N et de 52° à 56° O. Elle est constituée par :
 - . les îles Saint-Pierre et Miquelon, au sud des côtes de l'île canadienne de Terre-Neuve,
 - . l'île bicéphale de la Guadeloupe (Basse-Terre et Grande-Terre) et ses dépendances immédiates (La Désirade, les îles de la Petite-Terre, Marie-Galante, les Saintes) ou éloignées (Saint-Barthélémy et la partie française de l'île franco-néerlandaise de Saint-Martin),
 - . l'île de la Martinique, comme la précédente dans l'archipel des Antilles,
 - . les terres continentales et insulaires de la Guyane, dans la partie nord-équatoriale de l'Amérique du Sud.
- la zone de l'Océan Indien s'étend dans l'hémisphère austral de 11°35' S au pôle sud et de 21°28' à 142° E. Elle comprend une série d'îles et de terres d'importance inégale :
 - . l'île de la Réunion,
 - . l'île de Mayotte et les îlots qui l'entourent,
 - . les îles Eparses : Tromelin (au NO de la Réunion), les Glorieuses au NE de Mayotte, et, dans le Canal de Mozambique, Juan de Nova, Bassas da India et Europa,
 - . les Terres Australes et Antarctiques Françaises (T.A.A.F.) regroupant l'île Amsterdam, l'île Saint-Paul, l'archipel Crozet, les îles Kerguelen, enfin les terres continentales et insulaires de la Terre Adélie (partie française de l'Antarctique),
- la zone du Pacifique est la moins étendue, mais la plus dispersée : de 10°17' N à 27°55' S et de 158° E à 109°13' O. Elle rassemble :
 - . la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances : îles des Pins, archipel des Belep, Huon et Surprise, îles Chesterfield, récifs Bellone, îles Loyauté (Maré, Lifou, Tiga et Ouvéa), île Walpole, îles Beautemps-Beaupré, île de l'Astrolabe, île Matthew et île Fearn ou Hunter,

- . les îles Wallis et Futuna,
- . la Polynésie Française (îles du Vent, îles Sous-le Vent, îles Australes, îles Tuamotu, îles Gambier et îles Marquises),
- . l'île Clipperton.

Mises à part les îles Saint-Pierre et Miquelon ainsi que les Terres Australes et Antarctiques françaises, tout le reste de l'outre-mer français se situe en zone intertropicale ou à ses abords immédiats (les plus méridionales des îles polynésiennes des Tubuai par 27°55 S).

Diversité démographique

Alors que les terres continentales sont désertes (Terre Adélie) ou sous-peuplées (Guyane), les îles portent la majorité des populations d'outre-mer et ce, avec des densités très inégales : de 8 h/km² (Nouvelle-Calédonie) à 298 (Martinique) (tableau 1).

D'une façon générale, ces populations connaissent des taux d'accroissement supérieurs à celui de la population métropolitaine, à cause du bilan naturel, tempéré ou accentué par le bilan migratoire selon les cas (tableau 2).

Si les Antilles et La Réunion ne connaissent plus une démographie galopante comme il y a 40 ans, elles le doivent à une diminution de la natalité, accompagnant l'élévation du niveau de vie, et à une forte émigration vers la métropole où résident actuellement 266.000 Antillais, 110.000 Réunionnais, 12.500 Guyanais et 12.500 Français des territoires d'outre-mer (T.O.M.) (en 1982).

Parmi les départements d'outre-mer (D.O.M.), la Guyane fait exception, car elle est devenue terre d'immigration non contrôlée au point qu'aujourd'hui plus de 20% de sa population est constitué d'étrangers.

Quant aux territoires d'outre-mer (T.O.M.) et collectivités territoriales, leurs populations croissent plus rapidement que celles des D.O.M. (de 1,3% à 11,3% en moyenne par an entre 1974 et 1983), ce phénomène étant dû tant au mouvement naturel qu'à la balance migratoire :

- en Nouvelle-Calédonie, départs de Tahitiens et de Wallisiens à cause de la crise du nickel, mais arrivées nouvelles d'Européens,
- en Polynésie, retours de Tahitiens de Nouvelle-Calédonie et immigration d'Européens,
- à Mayotte, retours de Mahorais chassés de Madagascar et implantation de Comoriens,
- à Saint-Pierre-et-Miquelon, installation de Métropolitains,
- enfin à Wallis-et-Futuna, retours massifs de Nouvelle-Calédonie et du Vanuatu après l'indépendance.

Tableau 1. LA PLACE DE L'OUTRE-MER DANS LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Entités administratives	Superficie		Population (1984)		Densité Hab/km ²	Zone maritime économique exclusive km ²	
	km ²	%	habitants	%		km ²	%
France métropolitaine	551.000	49,6	54.831.000	97,1	99,5	260.290 (2)	2,4
St Pierre et Miquelon	242		6.100		25	54.900	
La Guadeloupe	1.800		332.000		184	170.900	
La Martinique	1.100		328.000		298		
Guyane	90.000		81.000		0,9	130.140	
Amérique française	93.142	8,4	742.100	1,3	8	355.940	3,2
Mayotte	374		55.500		148	50.000	
Iles Eparses	52		(1)		---	657.610	
La Réunion	2.512		542.000		216	312.360	
T.A.A.F.	439.600		(1)		---	1.751.690 (3)	
Océan Indien français	442.538	39,9	597.500	1,0	1,4	2.771.660	25,0
Nouvelle-Calédonie	19.103		145.400		8	2.105.090	
Wallis et Futuna	280		12.500		45	271.050	
Polynésie française	4.000		170.000		42,5	4.867.370	
Ile Clipperton	8		--		--	431.015	
Océanie française	23.391	2,1	327.900	0,6	14	7.674.525	69,4
Outre-mer français	559.071	50,4	1.667.500	2,9	3	10.802.125	97,6
REPUBLIQUE FRANCAISE	1.110.071	100	56.498.500	100	50,9	11.062.415	100

(1) Populations de militaires et scientifiques recensées ailleurs.

(2) Zone méditerranéenne (80.000 km²) exclue, car non-revendiquée actuellement.

(3) Zone antarctique (112.000 km²) exclue, car non revendicable (cf. traité de l'Antarctique)

Tableau 2. Mouvements démographiques de l'outre-mer français

Entités administratives	Mouvement naturel en %/an	Balance migratoire en %/an	Bilan démographique en %/an	Période
Guadeloupe	+ 1,3	- 1,2	+ 0,1	1974-82
Guyane	+ 2,3	+ 1,3	+ 3,6	1974-82
Martinique	+ 1,1	+ 1,0	+ 0,1	1974-82
Réunion	+ 1,9	- 0,8	+ 1,1	1974-82
St-Pierre-et-Miquelon	+ 1,2	+ 2,2	+ 3,4	1974-82
Mayotte	?	?	+ 3,0	1966-78
Nlle-Calédonie	?	?	+ 1,3	1976-83
Polynésie	+ 2,4	+ 0,6	+ 3,0	1977-83
Wallis-et-Futuna	+ 2,7	+ 8,6	+ 11,3	1975-83
France Métropolitaine	+ 0,35	+ 0,05	+ 0,4	1978/83

Sources : Institut National des statistiques et des études économiques (I.N.S.E.E.)

Diversité ethnique

La diversité ethnique n'a d'égale que la diversité géographique.

Dans quelques rares terres d'outre-mer, les Français de souche européenne représentent la totalité de la population (Saint-Pierre et Miquelon, missions scientifiques et militaires des îles Eparses et des T.A.A.F.) ou une majorité écrasante (Saint-Barthélémy aux Antilles).

Partout ailleurs, existent des sociétés pluriethniques plus ou moins métissées. En effet, l'outre-mer français regroupe :

- des populations autochtones :
 - . Amérindiens (Guyane)
 - . Mahorais (population de Mayotte issue du métissage entre Sakalaves de Madagascar et Bantous d'Afrique principalement)
 - . Mélanésiens (Nouvelle-Calédonie)
 - . Polynésiens (Polynésie, Wallis-et-Futuna)
- des Français de souche européenne évidemment, ainsi que d'autres Européens arrivés plus tardivement (XXe siècle) et assimilés. Leur présence varie beaucoup d'une terre à l'autre : de l'ordre de un pour cent (Mayotte) à plus du tiers (37% en Nouvelle Calédonie)
- des populations de main d'oeuvre importée par les Français, main-d'oeuvre servile (Noirs d'Afrique du XVIIe au XVIIIe siècles dans les vieilles colonies : Antilles, Guyane, Réunion) ou contractuelle (Indiens, Indo-Chinois, Chinois, Javanais au XIXe siècle dans ces mêmes colonies après l'abolition de l'esclavage, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, mais en proportions moindres)
- des immigrés de couleur (généralement irréguliers) arrivés après la seconde guerre mondiale :
 - . créolophones d'Haïti et des Antilles ex-britanniques aux Antilles et en Guyane françaises,
 - . Surinamiens et surtout Brésiliens en Guyane depuis la création du chantier du centre spatial de Kourou.

Cette population en situation irrégulière représente plus de 20% en Guyane.

Dans chaque D.O.M. ou T.O.M. ayant une société multiraciale, le métissage est plus ou moins important, mais n'est pas toujours identifié comme tel lors des recensements.

Dans le domaine de la pluriethnicité, la Nouvelle-Calédonie détient le record : Mélanésiens (de Nouvelle-Calédonie et des ex-Nouvelles Hébrides), Européens, Polynésiens (Tahitiens et Wallisiens), Indonésiens, Antillais français, Vietnamiens. Quant aux nombreux métis, issus du brassage des populations, ils se rattachent à l'une des communautés pour des affinités plus culturelles qu'ethniques.

Diversité juridique

Plusieurs statuts juridiques concernent l'outre-mer français :

- "départements d'outre-mer" (La Guadeloupe, La Martinique, Guyane, La Réunion), assimilés aux départements métropolitains, mais avec des nuances rendues possibles par l'article 73 de la constitution ;
- "territoires d'outre-mer", allant de l'administration directe "longa manu" depuis Paris (T.A.A.F.), à l'autonomie interne (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) en passant par un stade intermédiaire (Wallis-et-Futuna) ;
- "collectivité territoriale de la république française" (cas de Mayotte en vertu de la loi du 24 décembre 1976 (1) bien que les Mahorais ne cessent de réclamer depuis 1946 le statut de département d'outre-mer ; cas également de "Saint-Pierre-et-Miquelon" qui a décidé d'abandonner le statut de D.O.M. pour celui, plus profitable en ce qui le concerne, de "collectivité territoriale", mais le Conseil constitutionnel ne s'est pas encore prononcé) ;
- statut mal défini de l'île Clipperton, qui, bien que rattachée au "gouvernement des établissements français d'Océanie" en 1936 (2), n'apparaît pas pour autant dans la liste des îles composant le territoire d'outre-mer de la Polynésie française dans les deux lois de 1977 et 1984 concernant les statuts successifs de celui-ci (3) ; de plus, deux décrets l'en ont implicitement détachée : l'un ayant défini sa zone maritime économique, l'autre l'ayant fait dépendre des juridictions de l'ordre judiciaire ayant leur siège à Paris (4) ; enfin un arrêté interministériel du 18 mars 1986 l'a classé dans le domaine public de l'Etat sans le réunir cependant à une collectivité territoriale (5) ;
- statut indéterminé des îles Eparses de l'Océan Indien (Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Bassas da India et Europa) qui ont été détachées de l'ex-gouvernement général de Madagascar et dépendances par un décret du 1er avril 1960 (6) et placées sous l'autorité directe du ministre chargé des départements d'outre-mer, le préfet de La Réunion devenant "délégué du gouvernement" pour leur administration et le chef du service météorologique "délégué adjoint" (7). Une telle délégation de compétence, appelée "intuitu personnae", est unique en France. Elle oblige le gouvernement à la renouveler à chaque changement de l'un des titulaires. De plus, elle est source d'ambiguïté vis-à-vis des Etats voisins qui les revendiquent (Madagascar, Maurice, Comores).

- (1) Loi n° 76-1212 du 24 décembre 1976 (J.O.R.F. du 28 décembre 1976, pp. 7493 à 7494).
- (2) Décret du 12 juin 1936 (J.O.R.F. du 16 juin 1936).
- (3) Loi n° 77-772 du 12 juillet 1977 (J.O.R.F. du 13 juillet 1977 pp. 3703-3710) en son article 1er.
Loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 (J.O.R.F. du 7 septembre 1984, pp. 2831-2840) en son article 1er.
- (4) Décret n° 78-147 du 3 février 1978 (J.O.R.F. du 11 février 1978, pp. 686-687).
Décret n° 79-90 du 24 janvier 1979 (J.O.R.F. du 2 février 1979, p. 303).
- (5) Arrêté du 18 mars 1986 (J.O.R.F. du 20 mars 1986, p. 4745).
- (6) Décret n° 60-555 du 1er avril 1960 (J.O.R.F. du 14 juin 1960, p. 5343).
- (7) Arrêté du 19 septembre 1960 (B.S.D.T.O., 1960, n° 15, p.95).

Diversité monétaire

Bien qu'appartenant à la même entité politique -la république française- et à la même zone monétaire -la zone franc- l'outre-mer français dispose de deux monnaies, "franc français" et "franc C.F.P." :

- . le "franc français" (dit "métropolitain") a cours légal et pouvoir libératoire dans les quatre D.O.M. (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane) (8), dans les deux collectivités territoriales (Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon) (9), aux îles Eparses de l'Océan Indien (10) enfin dans le T.O.M. des Terres australes et antarctiques françaises (11).

C'est l' "Institut d'émission des départements d'outre-mer" qui y agit en tant que représentant de la banque de France. Toutefois, Mayotte se trouve dans une situation particulière : si le franc français y a remplacé le "franc C.F.A." depuis le 23 février 1976, c'est l' "Institut d'émission d'outre-mer" (spécialisé pour les T.O.M.) qui assure la circulation des billets métropolitains avec la qualité de correspondant de la banque de France d'une part et c'est le trésor public qui est responsable de la circulation des monnaies métalliques d'autre part.

- . le "franc C.F.P." ou "franc pacifique" (1F CFP = 0,055 FF) créé après la seconde guerre mondiale (12) est la monnaie officielle des T.O.M. de l'Océan Pacifique (Clipperton, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna).

Dans ces territoires, l' "Institut d'émission d'outre-mer" y assure la circulation de la monnaie particulière qu'est le franc CFP en tant que correspondant de la banque de France.

Il faut signaler que le F CFP est généralement ignoré par les visiteurs étrangers qui ne préfèrent connaître que le dollar américain dans leurs transactions.

La masse monétaire est très inégalement répartie selon les entités administratives (tableau 3), ce qui illustre les grandes différences existant dans leurs activités économiques et leurs niveaux de vie.

- (8) Pour les D.O.M., depuis les décrets 74-1130 du 30 décembre 1974 et 75-182 du 19 mars 1975 pris en application de la loi de finances rectificative pour 1974 n° 74-1114 du 27 décembre 1974 (J.O.R.F. du 28 décembre 1974).
- (9) Pour Mayotte, depuis le 23 février 1976, décret n° 76-175 du 19 février 1976 (J.O.R.F. du 20 février 1976, p. 1190).
- (10) Depuis le 1er avril 1979, décret n° 79-253 du 27 mars 1979 (J.O.R.F. du 30 mars 1979, p. 704) pris en application de la loi n° 77-574 du 7 juin 1977, article 12 I, (J.O.R.F. DU 8 juin 1977, p. 3152).
- (11) idem ci-dessus
- (12) Le "franc CFP" a été créé par le décret n° 45-8136 du 25 décembre 1945 : 1 F C.F.P. = 2,40 FF. (J.O.R.F. du 26 décembre 1945, p. 8582), modifié par l'avis n° 421 du 20 septembre 1949 : 1 F C.F.P. = 5,5 FF (J.O.R.F. du 20 septembre 1949, pp. 9412-9413).

Tableau 3. L'OUTRE-MER FRANCAIS : LES DONNEES MONETAIRES (en 1984)

Entités administratives	Statuts	Monnaies	Instituts d'émission	Masse monétaire (en millions de F.F.)	Masse monétaire par habitant (en francs français)
Guadeloupe	D.O.M.	F.F.	I.E.D.O.M.	5.833	17.569 FF/hab
Guyane	D.O.M.	F.F.	"	1.992	24.592
Martinique	D.O.M.	F.F.	"	5.859	17.863
Réunion	D.O.M.	F.F.	"	7.795	14.382
Mayotte	C.T.	F.F.	I.E.O.M.	184	3.315
St-Pierre-et-Miquelon	C.T.	F.F.	T.P.	324	53.115
Iles Eparses	I.	F.F.	I.E.D.O.M.	---	---
T.A.A.F.	I.	F.F.	"	---	---
Nouvelle-Calédonie	T.O.M.	F. CFP	"	---	---
Polynésie française	T.O.M.	F. CFP	I.E.O.M.	2.852	19.615
Wallis-et-Futuna	T.O.M.	F. CFP	"	4.632	27.247
Ile Clipperton	T.O.M.	F. CFP	"	72	5.795
	M.D.	F. CFP	"	---	---
OUTRE-MER FRANCAIS				29.543	17.717
METROPOLE	D.M.	F.F.	B.d.F.	1.989.800	36.290

Sources : I.E.D.O.M. et I.E.O.M. (rapports d'activité 1984)

C.T. : collectivité territoriale
 D.O.M. : département d'outre-mer
 I. : indéfini
 M.D. : mal défini
 T.O.M. : territoire d'outre-mer
 D.M. : département métropolitain

F.F. : franc français
 F. CFP : franc pacifique (1 F CFP = 0,055 F.F.)
 I.E.D.O.M. : Institut d'émission des départements d'outre-mer
 I.E.O.M. : Institut d'émission d'outre-mer
 T.P. : Trésor Public
 B.d.F. : Banque de France

Diversité économique

La dispersion géographique des terres ultra-marines généralement en unités de superficie modeste, a eu l'avantage d'obliger la puissance souveraine de les doter, pour la plupart, d'infrastructures dignes de pays développés (ports, aéroports, routes, télécommunication, radiofusion, télévision et services divers). Cependant il faut signaler des insuffisances dans les équipements portuaires (Mayotte, Wallis-et-Futuna) et aéroportuaires (Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Wallis-et-Futuna) et regretter que les T.A.A.F. et Clipperton soient démunies de toute infrastructure dans ces deux domaines. . .

L'ensemble de l'outre-mer français, malgré cet équipement et certains succès économiques ponctuels dûs à la puissance publique ou aux capitaux privés, apparaît aujourd'hui encore comme une mosaïque de terres plus ou moins développées coexistant avec la France métropolitaine qui concentre sur son sol l'essentiel des activités qui font d'elle une grande puissance industrielle.

L'économie française d'outre-mer est déterminée par la conjonction de facteurs géographiques, historiques, mais aussi politiques contemporains, conjonction ayant abouti à des situations qui différencient les D.O.M. des T.O.M., avec des variantes au sein de ces deux catégories d'entités administratives.

Les facteurs géographiques

Bien que les terrains d'origine continentale y soient plus étendus (Terre Adélie et Nouvelle-Calédonie) que ceux d'origine volcanique, le domaine ultra-marin français est dépourvu actuellement d'énergies fossiles (tourbe des îles Kerguelen exceptée), mais recèle dans son sous-sol des gisements de minerais non-ferreux dont certains d'importance mondiale (nickel de Nouvelle-Calédonie). Toutefois, il faut reconnaître que le domaine antarctique français demeure une inconnue géologique, que les conditions d'exploration y sont très difficiles et que toute exploitation éventuelle n'y serait pas rentable à l'heure actuelle. Quant à la Guyane, si la zone côtière est bien reconnue, l'arrière-pays l'est encore insuffisamment. Aussi l'essentiel des activités minières est-il concentré en Nouvelle-Calédonie, ce "bloc de minerais".

Actuellement, les productions minières sont le fait de la Nouvelle-Calédonie et de la Guyane (qui seront rejointes par la Polynésie française en 1988)

- la Nouvelle-Calédonie a produit en 1984 du nickel (53.330 tonnes de métal contenu ce qui lui assure le 3ème rang mondial derrière le Canada et l'U.R.S.S. et 20% des réserves mondiales estimées ce qui la place en 2ème position après l'Indonésie), mais aussi du chrome (140.000 tonnes de minerai) et possède de nombreux gisements d'autres minerais non-ferreux en cours d'évaluation dont certains économiquement exploitables ;
- la Guyane, célèbre pour son or (depuis la 2ème moitié du XIXe siècle : 3 tonnes par an en moyenne contre 0,3 aujourd'hui), a des gisements de bauxite proches de la côte (60 millions de tonnes exploitables sur 10 ou 15 ans) mais qui n'ont pas l'importance de ceux en production au Surinam et en Guyane ;
- la Polynésie française, dont le gisement de phosphates de Makatea est épuisé depuis 1966, exploitera un nouveau site à Mataiva -atoll des Tuamotu- en 1988 (10 millions de tonnes en 10 ans) qui prendra le relais commercial du gisement de l'île-Etat de Nauru en voie d'épuisement.

Il semble bien que les espoirs en minerais résident, à long terme, dans l'exploitation des ressources des grands fonds océaniques :

- nodules polymétalliques, car les zones économiques françaises sont voisines des gisements connus comme les plus riches du Pacifique (cas de l'île Clipperton) ou, mieux encore, recèlent ceux découverts en 1979 près de La Réunion qui se sont révélés plus denses,
- sulfures métallifères, dont l'intérêt économique paraît de plus en plus assuré.

Les ressources halieutiques des zones économiques ultra-marines sont très inégalement réparties du fait du développement du plateau continental sous-marin uniquement au large de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Guyane et des Kerguelen. Cependant, les zones de l'Océan Indien et du Pacifique sont riches en espèces recherchées (thonidés).

Les facteurs historiques

Les cultures de rente, effectuées généralement en "plantations", constituent le legs de la période courant du XVIIème au XIXème siècles. Elles concernent la canne à sucre, les plantes à épices et les arbres fruitiers tropicaux. Elles ont fait la fortune des "Isles" à une époque où la main d'oeuvre, servile puis contractuelle, ne coûtait pas cher. Leur rentabilité a été assurée et entretenue grâce à des barrières douanières, malgré la croissance des charges salariales. Aujourd'hui, elles apparaissent inadaptées à l'environnement économique et social, particulièrement dans les départements d'outre-mer.

L'intérêt des productions minières des actuels D.O.M. et T.O.M. n'est apparu que dans la seconde moitié du XIXème siècle : or en Guyane, nickel, chrome et cobalt en Nouvelle-Calédonie, phosphates des ex-Etablissements français d'Océanie.

Les interventions politiques dans le domaine économique

Des décisions politiques à caractère protectionniste ont permis à certaines cultures de rente de persister dans les départements d'outre-mer, malgré l'appartenance de la France à la *Communauté Economique Européenne (C.E.E.)*, pour résister à la concurrence des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique associés à celle-ci.

Ainsi, l'importation du *rhum* en métropole est contingentée depuis 1922 (204.050 hl d'alcool pur dont 96,58% pour les D.O.M. et le reste pour Madagascar). Un tel régime qui devait prendre fin en décembre 1979, pour se conformer au traité de Rome, a été reconduit pour 5 ans à deux reprises devant l'impossibilité de trouver un accord entre les parties.

La production de sucre des D.O.M. et son écoulement sur le marché métropolitain est régi depuis le 1er juillet 1981 par le règlement sucrier de la C.E.E. qui a pris en compte les intérêts particuliers de la France (quotas de 2.530.000 tonnes pour la métropole et de 466.000 tonnes pour les D.O.M. plus éventuellement 10% en cas de surproduction). Les frais de stockage autorisé (5% de la récolte précédente) et de transports bénéficient d'aides de l'Etat et des régions d'outre-mer.

La culture du bananier a remplacé celle du caféier à La Guadeloupe après le cyclone de 1928. Pour protéger cette activité devenue vitale pour cette île, un arbitrage du général de Gaulle en date du 5 janvier 1962 a réservé l'approvisionnement de la métropole en bananes à raison de 2/3 pour les D.O.M. et 1/3 pour les Etats africains et malgache francophones. Cette décision est encore appliquée.

Les interventions de la puissance publique concernant la pêche outre-mer sont telles que celle-ci ne peut y revêtir une forme unique. Les zones économiques des D.O.M. sont soumises à la réglementation de la C.E.E., tandis que celles des T.O.M. relèvent de la souveraineté de l'Etat français, celui-ci pouvant déléguer à chaque territoire l'exercice des compétences en matière d'exploitation des ressources naturelles. De manière générale, la diminution des effectifs, un certain archaïsme des techniques accompagné par une surexploitation des fonds côtiers et une faible productivité se traduisent par une stagnation de la production (tableau 4) et une augmentation des importations.

Tableau 4. Tonnages des pêches maritimes outre-mer, en 1984, selon les armements

	Armements français	Armements étrangers
Saint-Pierre-et-Miquelon	12.511 t	-
La Guadeloupe	8.940	-
La Martinique	5.174	-
Guyane	1.918	2.064 t
La Réunion	1.262	-
Mayotte	500	-
T.A.A.F.	725	20.000
Nouvelle-Calédonie	7.334	261
Wallis-et-Futuna	?	
Polynésie	2.378	9.500
Clipperton	-	8.000
TOTAL	40.742 t	39.825 t

Ces tonnages sont assez modestes par rapport aux prises métropolitaines (645.943 tonnes en 1984). S'ils sont sensiblement égaux globalement (grâce à Saint-Pierre-et-Miquelon) aux pêches des armements étrangers, la comparaison est nettement favorable pour ceux-ci dans la plupart des terres d'outre-mer : U.R.S.S. pour les Kerguelen (accords de 15 mois renouvelés depuis 1979, mais ne portant que sur 20.000 tonnes), Japon pour la zone de Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française (accord annuel régulièrement reconduit depuis août 1983 pour des prises totalisant 261 tonnes dans les deux premiers territoires et 3.500 dans le troisième), enfin Corée du Sud pour Wallis-et-Futuna et Polynésie (accord reconduit annuellement depuis janvier 1983 autorisant une campagne de pêche de 6.000 tonnes). Signalons que 8.000 tonnes de thons sont pêchées sans autorisations par des étrangers dans la zone de Clipperton.

Depuis 1946, la puissance publique intervient dans le choix et le financement des *infrastructures*, mais aussi de la *production d'énergie*, bases de tout développement économique. A cet effet, pour pallier l'absence d'énergies fossiles, elle a construit des centrales électriques thermiques d'abord et, pour éviter les coûteuses importations de charbon et de fuel, hydrauliques ensuite partout où la nature le permettait. Depuis quelques années, elle est à l'origine des recherches et des premières réalisations utilisant les énergies nouvelles : énergie thermique des mers (Tahiti), géothermie (Guadeloupe en 1985, projet à La Réunion), énergie solaire (Guyane, La Réunion et Polynésie), biomasse (expérimentation en Guyane, projets aux Antilles et à La Réunion).

Malgré ces infrastructures et cette production d'énergie, les *activités industrielles* sont peu développées ou se maintiennent artificiellement dans les D.O.M. (industries agro-alimentaires dérivées de la culture de la canne à sucre). Ailleurs, elles connaissent un développement mieux assuré et représentent une part non négligeable du produit intérieur brut malgré la crise qui a affecté les activités liées au nickel (effondrement des cours en 1982-83) en Nouvelle-Calédonie (tableau 5).

Quant aux actions conjuguées de l'Etat et du secteur privé, elles ont abouti à une hypertrophie relative des *activités tertiaires* qui exercent la plus forte attraction sur les demandeurs d'emplois et ce au détriment du secteur primaire le plus souvent.

Tableau 5. Distribution du produit intérieur brut par secteurs d'activités en % du total en 1973 et 1983.

Entités administratives	Secteur primaire		Secteur secondaire		Secteur tertiaire	
	1973	1983	1973	1983	1973	1983
France métropolitaine	6,7	4,0	44,0	40,0	41,5	56,0
Guadeloupe (1)	12,5	11,1	14,2	15,9	73,3	73,0
Martinique (1)	6,6	9,9	17,0	16,4	76,4	73,7
Réunion (1)	9,4	6,1	15,1	16,4	75,5	77,5
Nouvelle - Calédonie	3,6	3,0	48,0	21,0	49,4	76,0
Polynésie française (2)	5,0	5,3	17,2	19,5	77,8	75,2

(1) 1973 et 1980

(2) 1973 et 1978

Sources : I.N.S.E.E.

Les échanges commerciaux que la métropole entretient avec l'outre-mer, comptabilisés dans le commerce "extérieur" français, représentaient en 1984 3 milliards de F d' "importations" et 16 milliards de F d' "exportations", ce qui constituait une faible partie du commerce français avec l'étranger (0,33% des importations et de 1,96% des exportations). En revanche, pour l'outre-mer, ces échanges avec la métropole demeurent primordiaux malgré la disparition des anciennes protections douanières.

Ils contribuent à alimenter les lignes de transports maritimes sous pavillon français durement concurrencé par les pavillons de complaisance (suisse pour la Réunion, 40% en 1984) ou par le dumping (polonais pour le Pacifique, 30% en 1984). Seule, la ligne des Antilles-Guyane bénéficie d'un monopole partiel de pavillon (pour le transport des bananes depuis 1935) et d'une rationalisation réussie ce qui limite la part de la concurrence à 10%.

En revanche, les compagnies françaises de transports aériens bénéficient du monopole de pavillon entre la métropole et les D.O.M.-T.O.M. ("Air France" desservant l'Atlantique et l'Océan Indien, "U.T.A." le Pacifique).

Une telle situation constitue un manque d'harmonie dans la politique française des transports et une source de difficultés de toutes sortes.

Les problèmes sociaux

L'outre-mer connaît des problèmes sociaux plus aigus que la métropole dans un certain nombre de domaines. D'une part, les salaires y sont moins élevés (même dans les D.O.M.) (tableau 6), d'autre part l'inflation y est plus forte qu'en métropole et le chômage y sévit davantage, surtout dans les D.O.M. où la moitié des chômeurs ont moins de 20 ans. Enfin, le niveau moyen de l'habitat y est généralement médiocre.

Tableau 6.

Entités administratives	SMIC et SMIG		Taux de chômage		Taux d'inflation	
	1981	1984	1981	1984	1981	1984
Métropole	17,76	24,36	6,9	9,1	+ 14,0	+ 6,7
St-Pierre-et-Miquelon	17,76	24,36	4,3	7,8	+ 18,7	+ 11,1
La Guadeloupe	14,51	24,36	20,0	26,0	+ 14,0	+ 7,8
La Martinique	14,51	24,36	20,0	29,0	+ 15,4	+ 7,9
Guyane	14,51	24,36	6,0	13,0	+ 16,5	+ 7,6
La Réunion	13,54	18,95	29,0	32,0	+ 13,9	+ 7,1
Mayotte	3,90	5,34	?	?	+ 7,0	+ 5,7
Nouvelle-Calédonie	12,97	18,15	?	6,0	+ 15,8	+ 7,1
Wallis-et-Futuna	5,75	7,96	?	?	(+24,9)*	+ 10,7
Polynésie française	12,81	22,11	?	?	+ 16,7	+ 10,7

S.M.I.C. dans les D.O.M. en F/h
 S.M.I.G. dans les T.O.M. en F/h
 Taux de chômage en % de la population active
 Taux d'inflation annuel

Sources : I.N.S.E.E.
 I.E.D.O.M.
 I.E.O.M.

() * calculé avec liste d'articles différente

L'attitude des populations vis à vis de l'ensemble français

Même dans les D.O.M. atteints plus que tous par le chômage, même en Nouvelle-Calédonie secouée par des troubles politiques, la majorité des populations, régulièrement et démocratiquement consultées, exprime sa volonté de rester au sein de la république française. Certes, l'environnement socio-économique de l'outre-mer français, constitué par des Etats indépendants sous-développés où misère et dictature vont souvent de pair, ne peut guère être envié.

Cependant, l'importance du taux des abstentions aux diverses consultations électorales, dans les D.O.M. en particulier, pourrait bien traduire, si elle persistait, un mécontentement certain que les responsables politiques feraient bien de prendre en considération.

De plus si le principe de la décentralisation dans les D.O.M. a toujours été bien accepté dès 1972 (13) les nouvelles lois de 1982 (14) et 1984 (15) qui ont créé des régions monodépartementales n'ont pas connu des applications aisées (concurrence entre conseil général et conseil régional, blocages dus à des majorités introuvables ou variables au sein des conseils régionaux).

Dans les T.O.M. l'autonomie interne a donné entière satisfaction en Polynésie française (16), mais a suscité ambiguïté et inquiétude en Nouvelle-Calédonie à cause de sa complexité et du découpage de la Grande-Terre et de ses dépendances en régions artificielles (17).

L'importance géopolitique et géostratégique

Le blocage des conflits en Europe qui est dû à l'existence des armes nucléaires, ainsi que les problèmes d'approvisionnement en matières premières et en énergie qui se posent au Vieux Monde ont donné une très grande importance à ce que l'on appelle les stratégies indirectes. L'enjeu en est constitué par les intérêts et l'influence des pays occidentaux, de la France en particulier. Notre pays ne peut pas abandonner une politique mondiale sans régresser dans l'échelle des nations aussi bien économiquement, industriellement que politiquement. Il doit mener une politique étrangère active au niveau de ses intérêts et de ses responsabilités et conforme à ses traditions.

Dans cette perspective, les D.O.M. et T.O.M. ainsi que les espaces océaniques qui les réunissent à la métropole et entre eux jouent un rôle majeur renforcé par la possibilité d'effectuer nos essais nucléaires et de réaliser le programme spatial français et européen à partir de Kourou. Ce rôle majeur peut être illustré sous forme de grands axes qui définissent des directions d'action à partir de la métropole, mais aussi des positions de présence et d'action dans des zones lointaines qui se trouvent bien placées dans les grands théâtres stratégiques du monde moderne.

- (13) Loi 72-619 du 5 juillet 1972 (J.O.R.F. du 9 juillet 1972, pp. 7176-7177)
- (14) Loi 82-213 du 2 mars 1982 (J.O.R.F. du 3 mars 1982, pp. 730-752), rectifié (J.O.R.F. du 6 mars 1982, p. 779)
Loi 82-1171 du 31 décembre 1982 (J.O.R.F. du 1er janvier 1983, pp. 13-15)
- (15) Loi 84-747 du 2 août 1984 (J.O.R.F. du 3 août 1984, pp. 2559-2563), rectifié (J.O.R.F. du 4 août 1984)
- (16) Loi 84-820 du 6 septembre 1984 (J.O.R.F. du 7 septembre 1984, pp. 2831-2840)
- (17) Loi 84-821 du 6 septembre 1984 (J.O.R.F. du 7 septembre 1984, pp. 2840-2851)

Un premier axe est essentiellement géopolitique, de Paris vers les zones francophones du Canada avec un relais à St-Pierre-et-Miquelon.

Un deuxième axe est à la fois géopolitique et géostratégique, de Paris vers les Antilles françaises, Clipperton, Papeete, Wallis-et-Futuna, Nouméa. Il traverse la zone sensible de l'Amérique centrale (avec laquelle les relations pourraient être plus soutenues) et de la mer des Antilles, puis la majeure partie de l'océan Pacifique sud pour aboutir dans le Pacifique sud-ouest, région promise à un grand avenir économique et peut-être politique. Dans la première zone se trouve Kourou dont la faible latitude favorise les lancements de satellites géostationnaires. Dans l'autre zone se situe Mururoa où se font les expérimentations d'armes nucléaires indispensables pour notre force nucléaire stratégique.

Un troisième axe pénètre en océan Indien de Paris vers Mayotte, La Réunion, les îles Australes (Kerguelen). Cet axe permet d'être présents le long du flot de pétroliers qui parcourt la partie occidentale de l'océan Indien. Il intéresse la région névralgique qui relie l'Afrique à l'Asie en débordant le Moyen-Orient. Ceci nous oblige à des relations particulières avec les pays qui ont une façade méditerranéenne et une autre sur la mer Rouge (Egypte, Israël), mais aussi avec les riverains de cette mer (Ethiopie, Soudan, Arabie Saoudite, les deux Yémens) et avec Djibouti où nous disposons d'une base aérienne et de facilités portuaires.

De plus l'importance des dix millions de kilomètres carrés des zones économiques des D.O.M. et T.O.M. (18), conformes à la convention sur le droit de la mer, nous donnent une stature de premier plan. L'exploitation de leurs richesses sera probablement la grande affaire du XXIème siècle. Il faudra d'ailleurs en assurer la surveillance et donc avoir des forces de souveraineté matérialisant notre volonté de les faire respecter. Les positions insulaires que nous occupons forment un ensemble qui prend une grande valeur politique et militaire en étant les points d'appui de notre influence et de notre action. Elles sont très bien placées pour assurer notre rayonnement culturel et économique, permettre la présence de forces militaires stationnées en permanence ou envoyées temporairement en cas de tension, la liberté de circulation des navires et des aéronefs dans l'espace maritime donnant une très grande souplesse stratégique. Ceci donne une valeur particulière aux grands commandements maritimes : Commandant en chef en Atlantique (préfet maritime de Brest), Amiral océan Indien, Amiral Pacifique (Tahiti).

A une époque où les positions insulaires retrouvent, comme aux siècles passés, une importance stratégique de premier plan, l'outre-mer et ses zones économiques donnent à la France une dimension mondiale que ne lui offre plus ses seules composantes géographiques métropolitaines.

LES PERSPECTIVES

Vouloir dresser un tableau prospectif de l'outre-mer français, à partir de l'analyse qui précède, conduit à retenir deux scénarios selon que l'on est passif devant les problèmes à résoudre ou résolument tourné vers l'action, refusant toute fatalité.

(18) Ceci correspond approximativement à l'étendue des terres décolonisées par la France.

Le premier scénario consiste en la poursuite des politiques de ces dernières décennies, qui ne permettrait pas d'offrir aux populations ultramarines les moyens de décollage économique et de rattrapage du niveau de vie métropolitain, qui conduirait à leur déclin économique et à l'exacerbation de leurs problèmes sociaux et qui aboutirait à une déstabilisation accentuée par les convoitises étrangères, ainsi qu'à une remise en cause de la souveraineté française au-delà de l'hexagone métropolitain.

Le second scénario -celui que nous retenons- illustre une prise de conscience des milieux politiques et économiques de la France métropolitaine vis-à-vis de ce que l'outre-mer français représente comme enjeux : démographique, territorial, maritime, économique, culturel, géopolitique et géostratégique. Une telle prise de conscience se concrétiserait par la définition d'une politique réaliste et volontariste. Celle-ci serait adaptée aux spécificités des diverses composantes de l'outre-mer, tant pour ce qui est du statut juridique, de la fiscalité que de l'économie, afin de réussir une décentralisation concertée et une mise en valeur prenant en compte les relations commerciales et financières internes au domaine français, mais aussi l'indispensable ouverture de l'outre-mer sur son environnement géographique international.

Une volonté permanente pour mener à bien l'action de la France outre-mer a en effet toujours fait défaut, mais il y a eu néanmoins des réalisations et des plans qui ont été établis. C'est dans cette volonté permanente des milieux politiques et économiques que résident les espoirs pour faire de nos D.O.M. et T.O.M. une oeuvre remarquable utile à tous.

Vers des aménagements statutaires

A priori, cette évolution statutaire semble passer par la voie du fédéralisme, ce qui n'est guère apprécié en France : conséquence des habitudes héritées de plusieurs siècles de centralisme royal, impérial ou républicain. De plus, toutes tentatives de fédéralisme (métropole + outre-mer) ont échoué (Union française, Communauté) ce qui constitue de fâcheuses références historiques. Par ailleurs la participation de la France à la C.E.E. ne facilite pas les choses (l'outre-mer français est plus ou moins intégré à la C.E.E.). Enfin, les lois de décentralisations de 1982 et 1984 ont tenté d'apporter une solution au respect des particularismes sans connaître le succès espéré.

Plutôt que de se lancer dans des initiatives juridiques et politiques, il paraît préférable d'utiliser toutes les ressources de l'actuelle constitution.

Si les D.O.M. sont *la* république, les T.O.M. sont *dans* la république (19). D'où leur différente évolution respective depuis 1958.

Contrairement à ce que l'on pense généralement, la constitution est plus souple et permet aux D.O.M. d'adapter les lois de la métropole à leur "situation particulière". En effet, l'article 73 (20) permet toutes les adaptations. De ce fait, la départementalisation a réussi outre-mer chaque fois que l'article 73 a été utilisé (FIDOM, FSIR) (21).

- (19) Article 74 : "Les territoires d'outre-mer de la République ont une organisation particulière tenant compte de leurs intérêts propres dans l'ensemble des intérêts de la République. Cette organisation est définie et modifiée par la loi après consultation de l'assemblée territoriale intéressée".
- (20) Article 73 : "Le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'outre-mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leurs situation particulière".
- (21) Fonds d'investissement des départements d'outre-mer
Fonds spécial d'investissements routiers

Il apparaît opportun de faire disparaître certaines ambiguïtés juridiques signalées dans le bilan qui précède.

Pour des raisons principalement économiques et malgré des réticences héritées de l'histoire, il serait souhaitable que les trois actuelles régions de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane envisagent de se réunir en une seule et même région. Compte-tenu de son économie complémentaire, Saint-Pierre-et-Miquelon en tant que "collectivité territoriale à statut départemental" pourrait rejoindre une région économique d' "Amérique française".

Dans l'Océan Indien il faudrait bien préciser le statut de Mayotte après consultation de la population qui demande depuis 40 ans le statut de D.O.M. Celle-ci ayant obtenu ce statut, la répartition des îles Eparses pourrait obéir à la géographie : l'île Tromelin étant rattachée au D.O.M. de La Réunion et les îles du Canal de Mozambique à Mayotte. Dès lors, rien n'empêcherait de donner aux "Terres Australes et Antarctiques Françaises" le statut de D.O.M. avec administration "longa manu" (puisqu'elles ne sont peuplées) depuis La Réunion. Ainsi, ces trois D.O.M. pourraient constituer la région française de l'Océan Indien.

Enfin dans le Pacifique, il conviendrait de clarifier le statut juridique de l'île Clipperton en l'érigeant en "collectivité territoriale".

Si les statuts respectifs de la Polynésie et de Wallis-et-Futuna ne posent aucun problème, celui de la Nouvelle-Calédonie est à repenser d'une façon plus rationnelle vis-à-vis de toutes les composantes ethniques. Malgré l'importance des minorités wallisienne et tahitienne, il semble irréalisable de réunir ces trois territoires en une seule entité politique. En revanche, rien n'empêche de les faire coopérer étroitement au sein d'une même région économique.

Vers une nouvelle politique démographique

Une politique de contrôle des naissances réellement appliquée s'impose dans tout le domaine intertropical français. Une explosion démographique minerait toute politique de développement et de progrès.

Compte-tenu du sous-peuplement de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie, il serait souhaitable d'encourager à nouveau l'installation d'Antillais et de Réunionnais dans la première et de Polynésiens et Wallisiens dans la seconde, afin de participer à leur mise en valeur.

En revanche, il convient de prendre des mesures contre l'immigration clandestine, surtout en Guyane où les immigrés constituent plus de 20% de la population et pourraient constituer la base d'une revendication brésilienne.

Vers le décollage économique

Tout d'abord, pour réussir une politique économique décidée à faire de l'outre-mer un ensemble développé, il conviendrait d'unifier sa zone monétaire (en remplaçant le F CFP par le franc métropolitain) et de lui définir pour une période déterminée une fiscalité avantageuse et incitative pour attirer les capitaux.

Afin d'éviter des secousses économiques et sociales brutales, il serait souhaitable de renoncer à toute activité s'apparentant au type d'économie coloniale sur une période déterminée. Dès lors, les cultures de rente seraient remplacées progressivement par des cultures vivrières et de l'élevage intensifs.

Un effort serait à faire par la puissance publique pour équiper en infrastructures les terres qui en sont partiellement ou totalement dépourvues (Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, les T.A.A.F., Wallis et Futuna et Clipperton).

Certaines îles exigües sans ressources naturelles suffisantes pourraient être érigées en zones franches (Saint-Barthélémy et Saint-Martin aux Antilles, Wallis-et-Futuna dans le Pacifique) vouées aux activités financières créatrices d'emplois.

Si le commerce avec la métropole n'a aucune raison de disparaître, il conviendrait que l'outre-mer s'industrialisant s'ouvre sur son environnement international, afin de créer des courants d'échanges servant de débouchés à ses productions industrielles ou à ses services.

Actuellement, les populations des D.O.M. en particulier ont un degré de formation supérieur à celui de leurs voisins et éventuels concurrents. Il serait dommage de ne pas exploiter cet avantage pendant qu'il en est encore temps.

S'il apparaît logique que les salaires et charges sociales dans les D.O.M. (et dans les T.O.M. si ceux-ci le décident) rattrapent ceux de la métropole, il n'y a aucune raison de continuer d'accorder aux agents de la fonction publique des primes injustifiées qui alourdissent inutilement le budget de l'Etat et créent des inégalités salariales entre les divers secteurs socio-professionnels.

Vers une nouvelle politique des transports

Eu égard à la diminution de la part du pavillon français sur les lignes maritimes reliant la métropole à l'outre-mer français à cause de la concurrence des pavillons de complaisance ou du dumping polonais, il conviendrait de protéger la flotte de commerce française contre des concurrences aussi déloyales tout en lui permettant, par un allègement de ses charges, d'investir pour rationaliser l'exploitation de ces lignes régulières.

Les tarifs pratiqués par les compagnies aériennes françaises ("Air France" en particulier) entre la métropole et l'outre-mer posent problème. Il serait opportun de ne pas oublier que le partage du réseau international entre "Air France" et "U.T.A.", imposé par les pouvoirs publics, a accordé les lignes les plus rentables à la compagnie privée. En conséquence, il pourrait être souhaitable d'étudier une exploitation en pool, voire une fusion, pour constituer un puissant groupe d'intérêt économique qui exploiterait ainsi les lignes les plus rentables et celles qui le sont moins. Cette solution serait aisée car la flotte d'"U.T.A." a de plus en plus d'avions de même type que celle d'"Air France". En vue du désenclavement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, l'Etat devrait envisager la desserte de ces deux positions insulaires françaises à l'aide de longs-courriers légers du type "Mystère-Falcon 50", en attendant l'aménagement d'aérodromes internationaux, une telle exploitation dut-elle être subventionnée.

Vers une nouvelle politique de pêche

On a constaté que les ressources halieutiques existent, mais qu'elles sont peu exploitées sous pavillon français.

Une action auprès de la C.E.E. va permettre la francisation progressive de la flotte crevetteière opérant dans les eaux guyanaises (50% en 1989).

Aides à la formation professionnelle et crédits à la construction navale aux Antilles devraient permettre une meilleure exploitation des ressources de la zone maritime, capable de satisfaire la consommation locale.

En Océan Indien, la Réunion (et Mayotte quand celle-ci disposera des infrastructures nécessaires) pourrait devenir la base arrière de la grande pêche en eaux chaudes (thonidés) et froides (crustacés et poissons divers des T.A.A.F.).

Dans le Pacifique, la relève des armements étrangers, la formation professionnelle et l'aménagement d'une station d'avitaillement à Clipperton s'imposent.

Dans tout l'outre-mer français il apparaît nécessaire et possible de favoriser le développement de la pêche industrielle sous pavillon national. Une telle politique suppose : redéploiement géographique des navires actuellement désarmés dans les ports métropolitains, formation professionnelle, infrastructures portuaires, recherches océanographiques, mais aussi organisation des marchés (par le biais du F.I.O.M. dont la compétence a été étendue aux D.O.M.) (22) et poursuite des recherches et premiers développements en aquaculture (publics et privés).

Enfin une action diplomatique s'impose pour résoudre les problèmes de délimitation des zones économiques entre l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon et le Canada, entre l'île française de Tromelin et Maurice, entre Mayotte et les îles Eparses françaises du Canal du Mozambique d'une part, Madagascar et les Comores d'autre part, enfin entre les îles Matthew et Hunter (Nouvelle-Calédonie) et le Vanuatu, délimitations qui constituent autant de litiges compte-tenu des revendications, occultes ou officielles, dont ces terres françaises sont l'objet de la part de ces voisins (23).

Vers une nouvelle politique scolaire et culturelle

Support de tout développement économique, la formation professionnelle devrait fournir la main d'oeuvre qualifiée requise.

Chacune des trois zones géographiques ayant sa spécificité culturelle (créole, polynésienne, mélanésienne) pourrait bénéficier de structures leur permettant de se développer sans perdre leur originalité tout en étant nourrie par les pôles universitaires, scientifiques et médiatiques installés ou à créer dans chaque région pour contribuer au rayonnement de la France : Antilles, Réunion et Pacifique Sud.

(22) F.I.O.M. : Fonds d'Intervention et d'Organisation des Marchés des produits de la pêche et de la conchyliculture

(23) Madagascar a revendiqué l'ensemble des îles Eparses (Tromelin, les Glorieuses, Juan de Nova, Bassas da India et Europa) à partir du 25 janvier 1973, mais s'est désintéressée de Tromelin en janvier 1978 au bénéfice de Maurice qui la réclamait depuis le 2 novembre 1976.
Les Comores, à leur tour, font état de leurs "droits" sur les Glorieuses depuis le 18 janvier 1980.
Enfin, le Vanuatu a procédé à une "prise de possession" symbolique (avec l'aide de "coopérants" australiens) de Matthew et Hunter le 10 mars 1983.

Dans le domaine de la recherche scientifique tropicale, les D.O.M. pourraient abriter les nouvelles stations de recherches vouées au milieu naturel (agronomie, élevage, forêt, océanographie) remplaçant celles que la France avait créées en Afrique noire et dont elle a perdu la propriété. Une telle politique serait profitable pour les D.O.M. et offrirait à la France des outils de recherches utilisables pour sa coopération avec les pays du Tiers-Monde et plus efficaces que les anciens centres de recherches qu'elle continue d'aider, mais dont la responsabilité lui échappe.

Vers de nouvelles données géostratégiques

Dans un avenir à court et à moyen terme, on peut prévoir que les évolutions de la situation géopolitique et géostratégique concerneront essentiellement l'extension de l'activité soviétique dans le Tiers-Monde, en particulier dans le Pacifique Sud, en même temps que se développera l'activité économique de cet immense espace avec l'augmentation corrélative des trafics aériens et maritimes. A plus long terme sans doute, on peut penser que commencera l'exploitation des nodules polymétalliques et autres ressources du fond des mers.

Ces évolutions renforceront l'importance des positions insulaires de la France et les liaisons avec ces positions. Il convient donc d'étudier les points d'appui et les facilités qui seront nécessaires pour garder une possibilité de prépositionnement de nos forces adapté aux menaces dans chaque zone, et pour pouvoir recevoir pendant des durées assez longues des moyens plus importants qui seraient détachés occasionnellement en fonction de crises prévisibles ou en cours. Il faut cependant garder le maximum de mobilité aux moyens logistiques, approvisionnements, réparations etc... de manière à pouvoir les déplacer à la demande d'une zone à l'autre.

Des évolutions considérables sont également à prévoir dans le domaine spatial sans qu'il soit possible, pour le moment, de déterminer dans quelle direction elles s'effectueront. Il semble cependant que l'on ira de plus en plus vers des systèmes anti-satellites qu'il faudra expérimenter et ensuite mettre en place. Les D.O.M. et T.O.M. par leur position privilégiée, permettront de suivre les satellites amis ou ennemis et pourront éventuellement recevoir des moyens de destruction. Il est également probable que nous serons amenés à améliorer les capacités de pénétration de nos missiles et l'immensité du Pacifique se prêtera peut-être mieux aux essais que le polygone des Açores. Nous devons peut-être également y expérimenter certaines armes anti-missiles, en particulier des armes de défense terminale.

En dehors de ces problèmes techniques et scientifiques, les D.O.M. et T.O.M. ainsi que l'espace maritime qui permet d'y accéder librement resteront un des éléments essentiels d'une politique mondiale de la France, avec le soutien de certains points d'appui qui n'en font pas partie, mais qui nous permettent de faire face à nos accords de défense en Afrique : Dakar, Port-Bouët, Libreville etc...

C'est dire que l'effort consenti par la France outre-mer doit encore se développer au besoin en reconsidérant les équilibres généraux dans différents domaines en particulier dans le domaine militaire.

* *

*

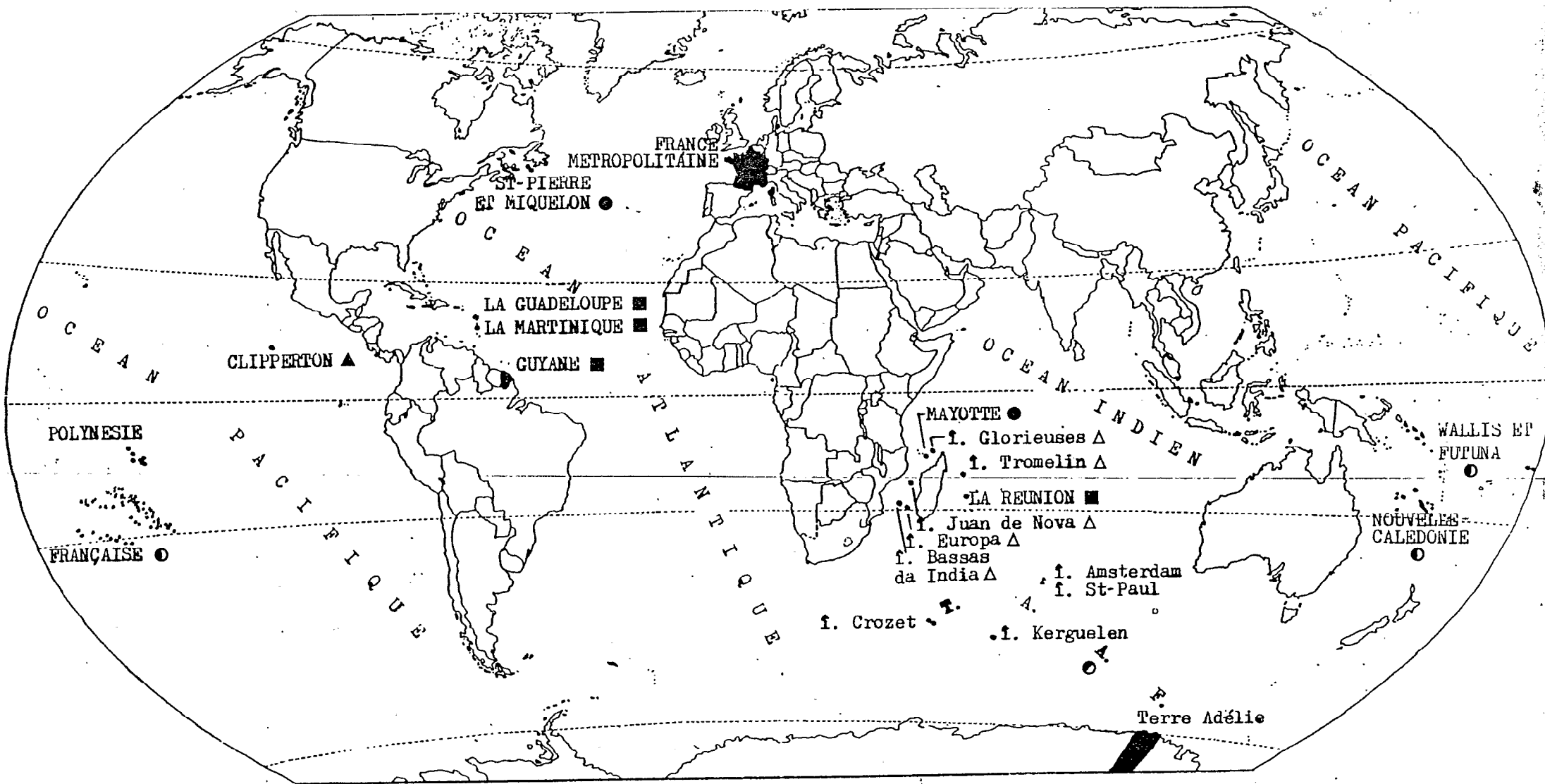
L'outre-mer français, pour demeurer français et contribuer à faire de la France une puissance mondiale du XXI^e siècle, a besoin d'une politique clairement définie, à partir de constats réalistes, et apportant des solutions courageuses aux nombreux problèmes à résoudre grâce à des moyens financiers adéquats, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à présent.

Même si des efforts financiers, inégalés par le passé, ont été réalisés outre-mer dès les premiers septennats de la V^eme république, beaucoup reste à faire pour atteindre le degré d'équipements et surtout d'activités économiques de la métropole et partant son niveau de vie.

Vouloir faire des composantes de l'outre-mer, actuellement sous-développées, autant de zones qui puissent participer, en fonction de leur spécificité, avec la métropole au rayonnement économique, scientifique et culturel, donc politique de la France est une ambition digne d'elle. Une telle ambition est adaptée à ses ressources financières, mais elle a besoin pour être concrétisée, d'une volonté politique soutenue, en métropole, par une prise de conscience collective. Celle-ci sera d'autant plus facile à obtenir que l'opinion publique aura été informée et sensibilisée aux enjeux que représente l'outre-mer pour l'ensemble des citoyens vivant, de par le monde, sous la protection du drapeau français.

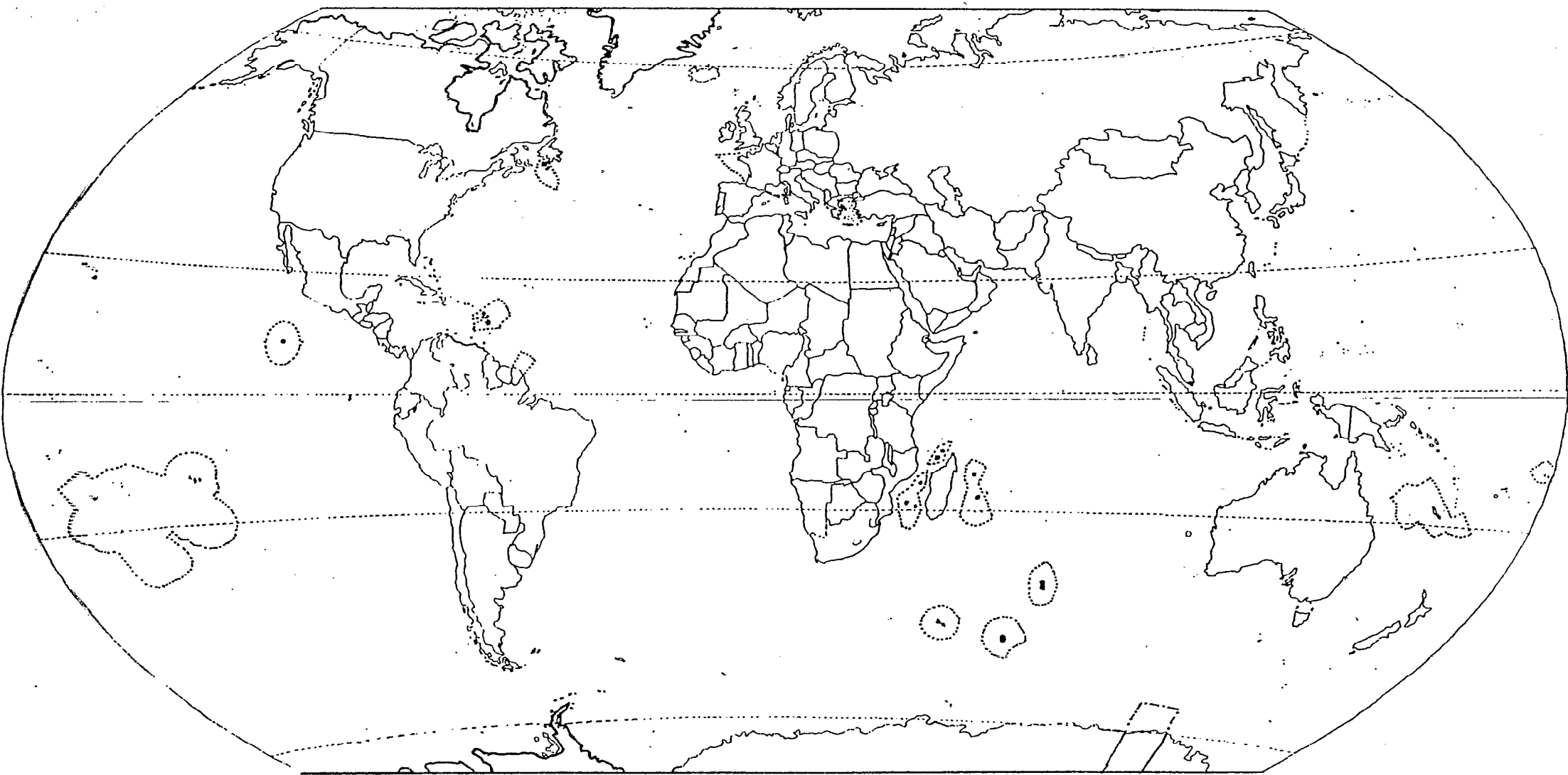
* *

*



LA REPUBLIQUE FRANÇAISE DANS LE MONDE.

- | | | | |
|---|---------------------------|---|--------------------------|
| ■ | département d'outre-mer | ▲ | domaine public de l'Etat |
| ● | collectivité territoriale | ◌ | statut indéterminé |
| ◌ | territoire d'outre-mer | | |



LES ZONES MARITIMES ECONOMIQUES FRANCAISES.

- limite de zone revendiquée
- limite de zone non-revendiquée (Méditerranée)
- · - · - limite de zone non-revendicable (Antarctique)